

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 293-CX-1283

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (France) et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-treizième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.- Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les relations établies entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers et l'Université du Québec en Outaouais ainsi que l'expérience positive des échanges entre cette école et l'Université du Québec à Rimouski;

**ATTENDU** la possibilité d'accueil d'étudiants au programme de Maîtrise en gestion de projet;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

#### **IL EST RÉSOLU :**

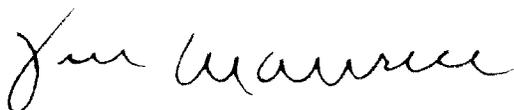
**D'APPROUVER** le protocole d'entente cadre entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (France) et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice